

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**  
**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

**Présents** : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, ALBERT Sylvie, LORIZ-GOMEZ Sylviane, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, LEGRAND Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique.

**Absents procurations** : JACQUET Jean-François (ENJERLIC Philippe), JAMME-SERRES Arnaud (LACROIX Olivier), FERREIRA Sylvie (ABELLA Gérard), DUVON Stéphane (ALBERT Sylvie), SIMAEYS Julia (JOFFRE Edith).

**Absents** : DUMOULIN Alexandre.

Monsieur Philippe ENJERLIC est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°9**

**OBJET : ECOLES – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC LES ENSEIGNANTS ASSURANT LES ETUDES SURVEILLEES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2014, la Municipalité fait appel à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants qui sont rémunérés par la Commune pour encadrer les études surveillées à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat de travail avec les enseignants assurant l'étude ainsi que tout acte ou document afférent à ce dossier pour l'année scolaire 2022-2023.

Le contrat de travail précise notamment les éléments de rémunération, les lieux et jours des études, les conditions de résiliation, ...

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat de travail avec les enseignants pour l'encadrement des études ainsi que tout acte ou document afférent à ce dossier pour l'année scolaire 2022-2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire  
Gérard ABELLA

